

Compte-rendu de la réunion de lancement

*Clérac, le 21 novembre 2022
A 14h à la salle des associations*

Affaire : Élaboration du programme pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lary

N° Réf : 22-SEG-132

La liste de toutes les personnes conviées est présentée ci-dessous :

COLLECTIVITES, ELUS, PERSONNES REPRESENTANTES ET ACTEURS EXCUSES	
Communauté de Communes Haute-Saintonge	Monsieur Bernard MAINDRON <i>Vice-Président délégué à la GEMAPI</i>
	Monsieur Rémy CAPPE <i>Chargé de mission GEMAPI, eau et assainissement</i>
Communauté de Communes Latitude Nord-Gironde	Monsieur Pierre HEUREUDE <i>Chargé de mission urbanisme – aménagement de l'espace – Urbaniste</i>
Département de la Gironde 33	Madame Elsa BARRE <i>Chargée de mission - Direction de l'Environnement-</i>
Département de la Charente 16	Madame Aude MESSAHEL <i>Service eau et hydrologie - Régie irrigation 16 - Direction du développement durable du territoire - Pôle infrastructures et aménagement du territoire</i>
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Charente-Maritime (DDTM 17)	Monsieur Lionel BEATRIX <i>Instructeur</i> <i>Service Eau, Biodiversité et Développement Durable - Unité Gestion des Impacts de l'Eau</i>
	Monsieur Morad NOUASRIA <i>Chargé d'études police de l'eau</i> <i>Service Eau, Biodiversité et Développement Durable - Unité Gestion des Impacts de l'Eau</i>
Direction Départementale des Territoires de Charente (DDT 16)	Madame Stéphanie PATCINA <i>Service Eau, Environnement, Risques - Unité Protection des Milieux Aquatiques</i>
	Monsieur Rémi LETALLE <i>Service Eau, Environnement, Risques - Unité Protection des Milieux Aquatiques</i>
Office Français de la Biodiversité Charente Maritime	Monsieur Erick BROUSSARD <i>Chef de service adjoint - Direction Nouvelle-Aquitaine - Service départemental de La Charente-Maritime</i>

COLLECTIVITES, ELUS, PERSONNES REPRESENTANTES ET ACTEURS PRESENTES	
Commune de Clérac	Monsieur Michel QUOD <i>Maire de la commune de Clérac</i>
	Monsieur Jean-Marc VAREILLE <i>Conseillé à la commune de CLERAC</i> <i>Vice-Président commission urbanisme</i>
Communauté de Communes des 4B Sud-Charente	Monsieur Jean-Pierre BARBOT <i>Vice-Président délégué à la GEMAPI</i>
	Madame Valérie ROBERT <i>Responsable du service Environnement</i>
Communauté d'Agglomération du Libournais CALI	Monsieur Eric BONIS <i>Technicien GEMAPI</i>
Syndicat Mixte de Gestion des Bassins Versants de la Saye du Galostre et du Lary	Monsieur Jean-Marie BAYARD <i>Président du SMGBV Saye Galostre Lary</i> <i>Vice-Président Communauté de Communes du Fronsadais</i> <i>Maire de Galgon</i>
	Monsieur Vincent BADIE <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary - Commission PPGs</i> <i>Délégué communautaire Communauté de Communes de la Haute-Saintonge</i> <i>Elu à la commune de Cercoux</i>
	Monsieur Jean-Philippe DUBAN <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary - Commission Ressources Humaines</i> <i>Elu représentant Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)</i> <i>Elu à la commune de Guîtres</i>
	Monsieur Michel OLLIVIER <i>Vice-Président du SMGBV Saye Galostre Lary - Commission Natura 2000</i> <i>Délégué communautaire Communauté de Communes de la Haute-Saintonge</i> <i>Maire de la commune de Bourses-et-Martron</i>
	Monsieur Baptiste LONDEIX <i>Responsable du SMGBV Saye Galostre Lary</i> <i>Technicien rivière BV Saye, Galostre Lary</i>
	Madame Adeline COUTURIER <i>Chargée de mission Territoire Isle-Dronne</i> <i>SAGE- Antenne Libourne</i>
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR	Madame Frédérique JOUBERT <i>Responsable du service Eau, Milieux Aquatiques et Territoires</i>
Syndicat Mixte Départemental d'Assistance - Charente-Eaux	Madame Rachel BAGUET <i>Chargée d'interventions</i> <i>Délégation Atlantique -Dordogne</i>
Agence de l'eau Adour-Garonne	Madame Rachel BAGUET <i>Chargée d'interventions</i> <i>Délégation Atlantique -Dordogne</i>

Département Charente-Maritime 17	Madame Lydie LE BARS <i>Chargée de mission Milieux Aquatiques</i> DIRECTION DE L'EAU, DE LA MER ET DU LITTORAL
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDAAPPMA 33)	Monsieur Jean-Michel PENNECOT <i>Suppléant - secteur Nord Gironde au sein de la Fédération de pêche de la Gironde</i>
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Charente-Maritime (FDAAPPMA 17)	Monsieur AUDONNET Pierre <i>Chargé de missions PDPG / Thermie</i>
UNICEM Nouvelle-Aquitaine	Carrière IMERYS Monsieur Yoann HOIBIAN <i>Responsable Carrière</i> Monsieur Grégoire BEX <i>Responsable Foncier / Environnement</i> <i>Imerys Refractory, Abrasives & Construction</i>
	Carrière AUDOIN ET FILS Monsieur Julien RIVIERE <i>Responsable Qualité Sécurité Environnement</i>
	Etablissement ETS LAGRAVE Monsieur Cyril GAULTIER DE KEROAL
Association des Moulins de Nouvelle-Aquitaine - AMNA	Madame BARRE Pascale <i>Présidente – Association Départementale des Amis des Moulins de Charente-Maritime</i>
Association des Amis des Moulins Charente Maritime – ADAM 17	Monsieur BARRE Lionel <i>Administrateur – Association Départementale des Amis des Moulins de Charente-Maritime</i>

Ordre du jour :

1. Introduction et Présentation du syndicat,
2. Présentation du contenu de l'étude,
3. Questions diverses.

1. Introduction et Présentation du syndicat
--

- **Monsieur BAYARD**

Remercie la commune de Clérac pour le prêt de la salle des associations.

Précise que de belles actions sont à venir en faveur des milieux naturels notamment aquatiques. Cette nouvelle animation PPG est une chance afin de pouvoir engager des actions en faveur des rivières au travers d'une programmation concertée. Au regard des évolutions de nos territoires, il est nécessaire de préserver les milieux naturels ainsi que leurs richesses. Une

attention particulière est à engager pour maintenir les couverts forestiers, les ripisylves et maintenir nos boisements de feuillus sur notre territoire" Il lance un tour de table des personnes présentes.

Monsieur BAYARD propose en suivant un tour de table des personnes présentes.

- **Madame DEWAELE**

Présente le syndicat, son historique, ses compétences, et l'objectif de l'étude.

2. Présentation du contenu de l'étude

- **Madame BERTHEREAU**

Présente le contexte et les objectifs de l'étude, le phasage, le planning et la méthodologie par phase.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

- **Monsieur BADIE**

Rappelle :

- l'importance de pouvoir travailler ensemble sur les thématiques de l'Eau avec toutes les professions et associations : Carrières et Moulins, acteurs majeurs sur le territoire.
- de pouvoir travailler sur les points d'attention particuliers, en groupe thématique afin d'intégrer tous les acteurs à chaque phase de réflexion. Tout n'est pas forcément problématique.
- la nécessité de pouvoir accompagner les propriétaires dans le compréhension de leurs ouvrages et notamment leurs gestions : accompagnement du Syndicat mais également appuis de l'association des Moulins pour accompagner les propriétaires dans la bonne/ meilleure parfois gestion de leurs ouvrages

3. Questions diverses

- **Monsieur AUDONNET**

Apporte un questionnement sur la non-présence dans le retroplanning de temps d'échanges avec les partenaires techniques (COTEC).

Réponse du SMGBV Saye, Galostre, Lary qu'il n'a pas effectivement été intégré de temps COTEC spécifique. Néanmoins, le diagnostic, par thématiques, sera partagé à l'ensemble des partenaires concernés qui auront un regard sur les éléments finaux du diagnostic avant validation des élus. Ces temps de consultations pourront faire l'objet de réunions en présentiel. Les partenaires techniques seront consultés à chaque phase du diagnostic.

- **Madame LEBARS**

Apporte une remarque concernant la prospection qui n'intégrera pas les éléments pour la période d'étiage. Madame BERTHEREAU appuie cette remarque (la phase de terrain ayant commencé en novembre 2022 et se terminant en mars 2023) : les contraintes du Syndicat ne permettent pas d'intégrer cette période. Cependant, le retour d'expérience du bureau d'études et les données historiques de la précédentes études pourront apporter des éléments au diagnostic pour cette période stratégique.

- **Monsieur AUDONNET**

Appuie le fait qu'il sera également délicat de pouvoir caractériser les différents faciès du lit mineur étant donné que la prospection s'effectuera en moyens à fortes eaux.

- **Monsieur BONIS**

Précise la capacité technique du SMGBV Saye Galostre Lary de pouvoir apporter ces éléments en tant qu'acteur permanent sur le territoire.

Madame DEWAELE précise sa connaissance nouvelle du territoire. Ces éléments pourront faire l'objet d'une attention particulière au fur et à mesure de sa mission et de l'été 2023 prochain.

- **Monsieur AUDONNET / Madame LEBARS**

Font remarquer l'existence de stations de mesures physico-chimiques ainsi que des stations complémentaires IPR apportées dans l'étude.

Le Syndicat explique que lors de son analyse et établissement du cahier des charges (bases de données Agence de l'Eau), certaines stations de mesure ne présentaient pas l'ensemble du pack de mesures (chimie-biologie). Il a donc été demandé au bureau d'études de compléter les données des stations manquantes. Le Syndicat ainsi que le bureau d'études se rapprocheront du Département 17 ainsi que de la Fédération 17 pour harmoniser et recalibrer les stations de mesure sur des points pertinents voir complémentaires ainsi que le partage de données thermiques.

- **Monsieur BADIE / Monsieur LONDEIX**

Il est partagé la nécessité de travailler ensemble sur 3 thématiques phares de ce PPG : Les étangs, les Carrières ainsi que les Moulins. Ces thématiques sont abordées quantitativement et non-qualitativement dans cette étude. Ce choix a été acté par les élus au sens où il sera engagé dans le cadre du PPG, des études projets spécifiques sur ces trois thématiques clés du territoire. Des groupes de travail seront alors organisés par le Syndicat et l'ensemble des partenaires, acteurs, professions et associations concernés afin de partager les points de diagnostic révélés et engager des actions spécifiques sur les problématiques recensées.

- **Monsieur AUDONNET**

Questionne sur la temporalité de la mise en place de ces groupes de travail : ces études-projets feront-elles l'objet d'une concertation rapide à la suite du PPG ou seront-elles engagées d'ici au renouvellement du second PPG ?

Monsieur LONDEIX précise qu'elles seront mentionnées comme action à engager dans ce nouveau PPG et qu'il est espéré une concertation sur les premières années de ce nouveau PPG.

- **Madame DEWAELE**

Témoigne que sur la thématique des Moulins, le Syndicat est déjà accompagnant de nombreuses demandes techniques de propriétaires actuels ou futurs acquéreurs sur le fonctionnement de leurs biens, sur les éléments réglementaires liés à leurs droits d'eau. Les compétences du Syndicat sont parfois limitées sur certains points.

Madame DEWAELE remercie la présence de l'association Des Amis des Moulins. Elle précise son souhait de pouvoir s'appuyer sur les référents pour aider les propriétaires vers une meilleure connaissance de leurs ouvrages.

- **Madame et Monsieur BARRE**

Témoigne de leurs entières disponibilités à pouvoir aider les propriétaires qui le souhaiteraient pour être accompagnés par l'association et du lien étroit à construire avec le Syndicat sur cette thématique.

- **Madame COUTURIER**

Précise que l'étude devra intégrer les éléments réglementaires du SAGE Isle Dronne, validé depuis 2021. Les PPGs sont les chevilles ouvrières des SAGEs. Elle témoigne également de la nécessité de pouvoir intégrer le lit majeur comme élément important du diagnostic : il est important de ne pas se concerter que sur le lit mineur mais d'avoir une vision élargie (plaine inondation, EH, zone expansion de crue).

Madame BERTHEREAU précise que cet élément sera effectivement pris en compte dans le diagnostic sous le prisme zone inondabilité.

- **Monsieur AUDONNET**

Précise qu'il sera important d'intérêt les enjeux espèces protégées. Certains PPGs se sont vus retardés car des compléments Espèces Protégées ont été demandées, pouvant retarder d'une année les mises en action de la programmation.

Monsieur LONDEIX appuie cet élément en précisant que la DREAL fait partie du membre du COPIL.

- **Madame BERTHEREAU / Madame LE BARS**

Témoignent de la suppression de la rubrique 3.3.5.0 et des conséquences sur la finalité de l'étude et des éléments demandés par le Syndicat notamment sur la quantification finale des travaux envisagés soumis à déclaration et autorisation.

Sur ce point, Madame LE BARS apporte un point de vigilance sur la bonne coordination des DDT(M)s et des impératifs de chacune notamment sur les premières années du PPG et de l'exigence de chacune sur les descriptifs et précisions avant travaux : la DDTM 33/ DDT 16 n'imposent pas une analyse précise sur les 2 premières années.

Il est envisagé de convier les trois DDT(M)s pour poser ce point essentiel pour assurer un début de programmation serein et acté réglementairement par les 3 instructeurs.

- **Madame LE BARS**

Témoigne également de la nécessité et la vigilance d'intégrer la DRAC lors des futurs travaux.

- **Monsieur DUBAN**

Témoigne d'un point d'attention qu'il sera nécessaire d'intégrer dans l'étude : la confluence du Lary et de l'Isle : problématique d'ensablement massif avec les années ainsi qu'une érosion possible autour des piles de pont de la route D910.

La séance est levée à 16h.

Le présent compte-rendu sera considéré comme accepté s'il n'est pas fait d'observations écrites dans un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi.

CR rédigé le 24/11/2022 et envoyé le 05/12/2022